

JEUDI 2 AVRIL 2026 (SER - PARIS)

JEUDI 2 JUILLET 2026 (SER - PARIS)

JEUDI 8 OCTOBRE 2026 (SER - PARIS)

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026 (EN DISTANCIEL)



FORMATION

FORMATION
RÉSERVÉE AUX
ADHÉRENTS DU SER

NOMBRE DE PLACES
LIMITÉ À
15 PARTICIPANTS

Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique

Comprendre les leviers de valorisation de l'électricité renouvelable dans un marché en mutation. La transition vers un modèle de soutien orienté marché, avec le complément de rémunération comme mécanisme central, transforme profondément les stratégies de valorisation de l'électricité renouvelable. Cette formation propose une immersion dans les règles de fonctionnement du complément de rémunération, le rôle des acteurs clés (agrégateurs, CRE), et les interactions avec les marchés de l'électricité, les garanties d'origine et le mécanisme de capacité. Elle aborde également les enjeux émergents qui redessinent les modèles économiques des projets EnR : Comment fonctionne le complément de rémunération et quelle est son articulation avec le marché de l'électricité ? Quel rôle jouent les agrégateurs dans l'optimisation de la production et la gestion des risques ? Comment les garanties d'origine deviennent-elles un levier stratégique de valorisation ? Quelle place occupent les EnR dans les mécanismes de flexibilité et de capacité ? Quels sont les impacts de la réforme du marché de l'électricité au niveau européen sur les projets EnR ? Quelles sont les perspectives pour des projets EnR sans soutien public ? Comment les CPPA (contrats d'achat direct) redéfinissent les relations entre producteurs et consommateurs ? Quel est l'impact de la digitalisation et de l'exploitation des données sur la valorisation de l'électricité verte ? Le financement des projets évolue-t-il vers des modèles « full merchant » ?

FRAIS D'INSCRIPTION 550 €HT (660 €TTC)

Tarif adhérent du SER, incluant la participation à la journée en présentiel, la documentation pédagogique, le déjeuner et les pauses-cafés.
Tarif de 400 €HT (480 €TTC) si la session de formation est organisée en distanciel.

710 professionnels formés en 2025.

Opinion des stagiaires sur la session, échelle de « Très bonne » à « Passable » :

48% « TRÈS BONNE »
49% « BONNE »

DOCUMENTATION FOURNIE

- Une pochette contenant l'ensemble des supports pédagogiques présentés
- Un fichier digital comprenant les supports pédagogiques et des documents de fonds complémentaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Présenter l'évolution des mécanismes de soutien tel qu'elle est préconisée par la Commission européenne dans les règles sur les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie.
- Aborder le cadre réglementaire de l'intégration progressive des énergies renouvelables au marché, ainsi que les modalités et impacts la concernant, y compris dans le cadre de la mise en place du marché de capacité.

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels : développeurs, exploitants, financeurs d'unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables directement impactés par les différentes réformes touchant le marché de l'énergie.

Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique



PROGRAMME DE LA JOURNÉE¹

9h15-9h30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**

9h30-9h45 **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE**
SER

9h45-10h45 **Complément de rémunération et valorisation de l'électricité renouvelable**
SER

10h45-11h00 **PAUSE CAFÉ**

11h00-11h45 **Vente directe sur le marché de l'électricité**

Le nouveau mode de rémunération de la production électrique renouvelable repose sur le principe de vente directe de l'électricité sur le marché. Comment fonctionne le marché de l'électricité et la vente directe ? Quid du marché spot et day-ahead ? Comment se forment les prix négatifs ?

EPEX SPOT

11h45-12h30 **Complément de rémunération et rôle de la CRE**

Quelles sont les missions de la CRE ? Comment sont mis en œuvre les appels d'offres ? Quelle expertise sur les coûts de production ? Complément de rémunération : facturation et rôle opérationnel de la CRE ? Mécanisme de soutien des EnR : quels enjeux pour la CRE ?

CRE

12h30-14h00 **DÉJEUNER**

14h00-16h00 **Témoignages d'agréateurs**

Dans le cadre de la vente directe de la production d'électricité EnR sur le marché de l'électricité de nouveaux acteurs, les agréateurs, sont amenés à intervenir aux côtés des producteurs d'électricité EnR. Quel sera leur rôle, leur mécanismes d'intervention, les spécificités techniques d'un responsable d'équilibre ? Quid des Garanties d'origine ? Comment fonctionne le mécanisme de capacité ?

En alternance : ALPIQ, ELMY, CNR, EDF Agregio, Engie, Gazel Energie...

16h00-16h15 **PAUSE CAFÉ**

16h15-17h00 **Intégration des EnR au marché : retour d'expériences allemand**

Depuis plusieurs années déjà, l'Allemagne a mis en place un système de vente directe de l'électricité EnR sur le marché. Quelles sont les spécificités du modèle allemand ? Comment le mix énergétique allemand est-il structuré et a-t-il évolué ? Dans quel écosystème juridique et économique les EnR se sont-elles implantées ? Quelle est la place des différents mécanismes de rémunération ? Quelles interrogations et quelles pistes ont pu être identifiées ?

OFATE

17h00-17h45 **Financement des projets EnR**

Les évolutions des mécanismes de rémunération sont pris en compte par les établissements financiers. Comment les financeurs intègrent-ils ce complément de rémunération ? Quels impacts sur le financement des projets EnR ? Qu'en est-il de la valorisation des GO ? Du financement des modèles de type CPPA ?

En alternance : BPI France, Finergreen, Green Giraffe, BPCE

17h45 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

1. Programme donné à titre indicatif, les horaires définitifs seront communiqués lors de la confirmation d'inscription.



SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France. Depuis sa création, il œuvre pour le développement des énergies renouvelables dans notre pays, au bénéfice de la collectivité. Le SER regroupe, directement ou indirectement, plusieurs milliers d'entreprises, producteurs de ressources (forestiers, agriculteurs), concepteurs, industriels et installateurs, développeurs et exploitants de centrales de production et associations professionnelles spécialisées. Pour chaque filière renouvelable, il fédère donc l'ensemble des acteurs présents sur la chaîne de valeur. Depuis sa création, son action a permis de faire évoluer le cadre législatif, réglementaire et économique des énergies renouvelables et d'engager ainsi la France dans une trajectoire de transition énergétique.

540 ADHÉRENTS · 15 Md€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES · 180 000 EMPLOIS

FORMATION

Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique



BULLETIN DE PARTICIPATION

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM

NOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

VILLE

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE / N° DE BON DE COMMANDE À INDIQUER SUR LA FACTURE

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS ATTENTES VIS-À-VIS DE CE STAGE

SESSIONS DE FORMATION ET TARIFS

JEUDI 2 AVRIL 2026

(SER - PARIS)

550 €HT (660 €TTC)*

JEUDI 2 JUILLET 2026

(SER - PARIS)

550 €HT (660 €TTC)*

JEUDI 8 OCTOBRE 2026

(SER - PARIS)

550 €HT (660 €TTC)*

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

(EN DISTANCIEL)

400 €HT (480 €TTC)*

*TARIF ADHÉRENT DU SER

MODE DE RÈGLEMENT

Règlement par virement sur le compte
du Syndicat des énergies renouvelables
domicilié à BNP Paribas, compte
n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance
des conditions générales et des
modalités d'inscription figurant au
verso du bulletin et je les accepte

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET

CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU ET ACCÈS

La session de formation se déroulera sur Paris intra-muros ou en distanciel selon les conditions sanitaires recommandées. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION

DE HANDICAP À NOS FORMATIONS

L'intégralité des lieux de formation est accessible aux personnes en situations de handicap. Des accès et des sanitaires adaptés aux PMR sont disponibles dans les immeubles et les salles dédiés à la formation. Pour toutes les situations de handicap, l'équipe du SER prévoit un dispositif d'accueil individualisé, accompagné par des associations partenaires. Lors de votre inscription, merci d'indiquer à notre référent handicap votre situation. Un rendez-vous individuel sera alors pris pour faire le point sur les besoins et les aménagements nécessaires au bon suivi de la formation. Le cas échéant, les associations partenaires, accompagneront votre accueil. La [liste des associations](#) est disponible sur le site Internet du SER – <http://www.enr.fr> – rubrique Formation ou sur simple demande auprès de contact@enr.fr

TARIFS

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à **550 €HT** (660 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- Un fichier digital comprenant les supports pédagogiques et des documents de fonds complémentaires ;
- Une pochette regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation ;
- Le déjeuner et les pauses-café.

Si la session doit être réalisée en distanciel, les frais d'inscription sont ramenés à **400 €HT** (480 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- l'ensemble des supports pédagogiques présentés lors de la formation au format numérique.

* Tarif adhérent du SER.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Syndicat des énergies renouvelables est certifié QUALIOPi au titre de ses actions de formation. Les sessions de formations du SER sont donc éligibles à la prise en charge par les fonds d'assurance formation ou OPCO. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCO au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est réservée aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables, et limitée à 15 participants pour favoriser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation, nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail à contact@enr.fr ou courrier à l'adresse **40-42 rue La Boétie, 75008 Paris**
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ». Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 100 % du montant de la prestation ;
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 50 % du montant de la prestation ;
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités d'évaluation :

Les formations font l'objet d'une évaluation à posteriori par la distribution d'un QCM reprenant les thèmes abordés par chaque intervenant.

Méthode mobilisée :

Alternance d'interventions théoriques donnant lieu à des séquences de questions-réponses au fil de l'eau ou à l'issue de l'intervention.

Traitement des réclamations :

Toute réclamation est à formaliser par envoi d'un email à contact@enr.fr. Le SER s'engage à apporter une réponse écrite sous 5 jours ouvrés.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour les formations proposées par le SER.

Délais d'accès et modalité d'inscription :

Une fois le dossier d'inscription complet, une réponse sera envoyée au participant dans un délai maximum de 7 jours ouvrés.



40-42 rue La Boétie, 75008 PARIS
T. 01 48 78 05 60 • contact@enr.fr
www.enr.fr • www.ser-evenements.com

Syndicat des énergies renouvelables